

## MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

### Direction générale de l'offre de soins

Sous-direction régulation de l'offre de soins  
Bureau Prises en charge post aigües, pathologies  
chroniques, santé mentale  
Affaire suivie par : Morgane GUILLEMOT  
Tél. 01 40 56 58 55  
Mél : [morgane.guillemot@sante.gouv.fr](mailto:morgane.guillemot@sante.gouv.fr)

Paris, le 20 juin 2017

Docteur,

Sous l'impulsion de la nouvelle stratégie nationale de santé des personnes placées sous-main de justice (PPSMJ) présentée officiellement en avril dernier, il est apparu nécessaire de prioriser la thématique de la psychiatrie en milieu pénitentiaire au sein des travaux du Comité de pilotage de la psychiatrie.

Nous vous remercions de votre candidature aux fonctions de référent-rapporteur sur cette thématique de « la psychiatrie en milieu pénitentiaire » et vous confirmons notre accord pour vous confier cette fonction, pour laquelle vous présentez toutes les compétences nécessaires à la conduite de travaux de qualité.

Votre action s'inscrit dans le cadre des missions imparties au Comité de pilotage de la psychiatrie mais aussi en étroite articulation avec le Comité de suivi de la stratégie PPSMJ, instances auprès desquelles vous serez amené à rendre compte de vos travaux.

La loi du 18 janvier 1994 instaure le principe d'équivalence d'accès aux soins des personnes détenues par rapport aux personnes en liberté. Malgré des progrès notables dans la prise en charge psychiatrique des personnes détenues, permis notamment par la création des unités hospitalières spécialement aménagées (UHSA), cette équivalence n'est pas encore acquise et des difficultés dans l'organisation des soins et disparités territoriales demeurent.

Vos travaux porteront prioritairement sur l'accès et la continuité des soins psychiatriques afin de lutter contre tout retard de prise en charge et d'assurer une réponse diversifiée aux besoins des personnes détenues. Vous veillerez à tenir compte des enjeux spécifiques liés aux publics minoritaires et notamment l'accès aux soins des femmes détenues.

Ils devront conduire à préciser et renforcer le parcours de soins en psychiatrie des personnes détenues, notamment par une meilleure coordination entre les médecins responsables des USMP, des SMPR, des UHSA et les médecins des secteurs de psychiatrie.

Afin de prévenir les situations de ruptures, vous accorderez une attention particulière à la continuité du suivi psychiatrique à la sortie de prison. Vous veillerez également à mener une réflexion visant à renforcer les soins en adéquation avec les obligations relatives à l'infraction commise.

Vous serez attentif au caractère concret des propositions et livrables qui seront issus de vos travaux. Ces derniers trouveront une traduction opérationnelle dans les prochaines actualisations du guide méthodologique de prise en charge des PPSMJ, document de référence permettant de favoriser une logique d'appropriation par les acteurs de terrain et d'accompagnement du changement.

Les principaux attendus concernent les points suivants :

- Place et rôle des différents dispositifs permettant de garantir la gradation et la continuité des soins dans le parcours de la personne détenue souffrant de troubles psychiatriques: problématique de la crise et de l'urgence psychiatrique, amélioration de la prise en charge lors des soins à la demande du représentant de l'Etat (D.398 CPP), élaboration de référentiels contribuant à une meilleure visibilité et à un élargissement de l'offre de soins au sein des unités sanitaires en milieu pénitentiaires (développement CATTP, activité d'hôpital de jour etc.),
- Préparation et continuité du suivi psychiatrique à la sortie de détention (lien notamment avec les CMP et la médecine de ville),
- Articulation avec les dispositifs de soins somatiques et de prise en charge des conduites addictives,
- Aspects de territorialisation (GHT, projet territorial de santé mentale),
- Formation initiale et continue,
- Enjeux éthiques.

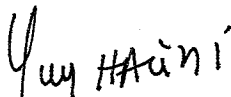
Vous conduirez vos travaux en coordination avec la DGOS, représentée par le bureau R4, en interface régulière avec les représentants de la Direction de l'Administration Pénitentiaire afin d'intégrer le contexte du monde carcéral et ses contraintes. La méthodologie de travail interministérielle souhaitée dans le cadre de la stratégie nationale PPSMJ doit être garante de cette approche pluridisciplinaire, dans le respect mutuel des missions de chacun.

Vous produirez une courte note précisant vos modalités de travail et proposant un calendrier prévisionnel de production des travaux attendus. Vous présenterez cette note à l'occasion du séminaire de septembre.

Nous vous prions de croire, Docteur, en l'expression de notre considération distinguée.

Docteur Yvan HALIMI

Président du Comité de pilotage



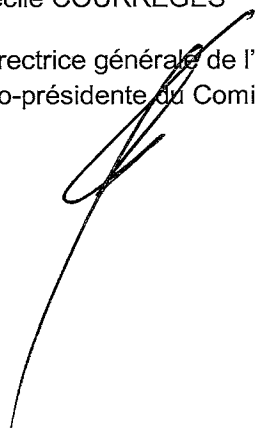
Destinataire :

**Dr Michel DAVID**

Fondation Bon Sauveur de Saint-Lô  
65 Rue Baltimore, 50000 Saint-Lô

Cécile COURREGES

Directrice générale de l'offre de soins  
Co-présidente du Comité de pilotage



Référents rapporteurs sur la thématique :

Pr Pierre THOMAS,  
Dr Michel DAVID